



GRANDE  
CHANCELLERIE  
DE LA LÉGION  
D'HONNEUR

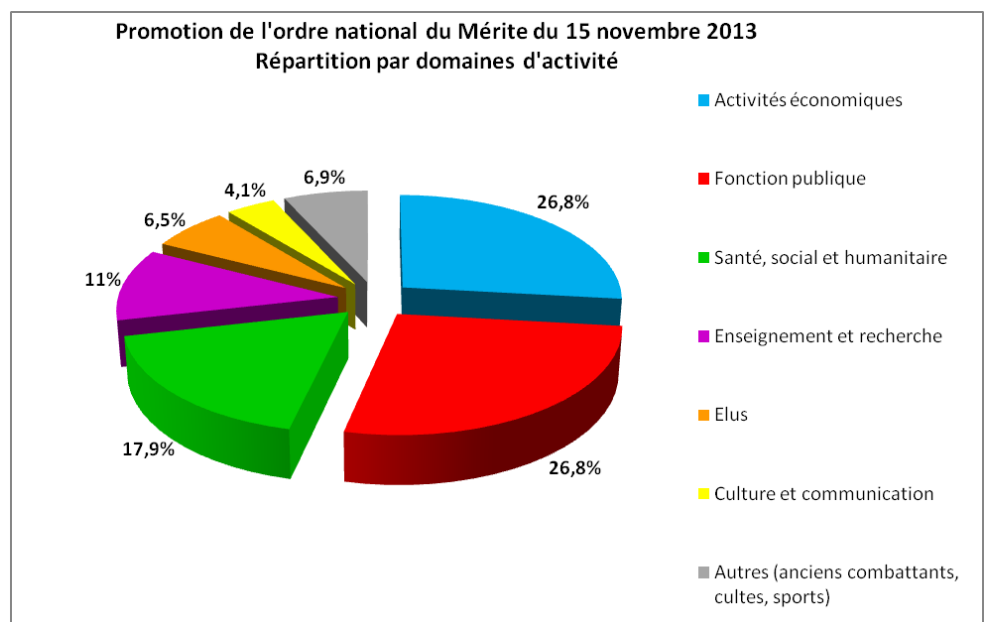


Communiqué de presse – 15 novembre 2013

## Ordre national du Mérite : promotion civile du 15 novembre 2013

La promotion de l'ordre national du Mérite publiée ce jour au *Journal officiel* est la seconde promotion civile de 2013, année du cinquantenaire de cet ordre créé par le général de Gaulle le 3 décembre 1963. Elle compte 1.302 décorés dont 1.134 chevaliers, 135 officiers, 24 commandeurs, 6 grands officiers et 3 grand'croix.

Illustres et anonymes, ils sont issus de l'ensemble des domaines d'activité du pays, répondant ainsi à la vocation d'universalité de l'ordre national du Mérite : 26.8% relèvent des 'activités économiques' à équivalence avec la fonction publique (hors enseignement et recherche, et santé-social-humanitaire), 17.9% de l'univers santé-social-humanitaire, 11% de l'enseignement et la recherche, 6.5% sont des élus\*, 4.1% appartiennent au domaine de la communication et de la culture, et les 6.9% restant se répartissent entre les anciens combattants, les cultes et les sports.



### **26.8 % des décorés relèvent des ‘activités économiques’ du pays.**

Les grands groupes sont représentés avec Claude Henry, directeur du développement d’Emerson Europe, qui accède au grade de commandeur et Mansour Zoberi, directeur de la promotion de la diversité chez Casino qui est promu officier. Ou encore avec Sophie Gasperment\*, directrice générale de The Body Shop International, Dominique Elineau\*, responsable de la fondation Saint-Gobain Initiatives, Nathalie Smirnov\*, vice-présidente au sein de Thales Alenia Space et Sylvie Faye\*, PDG des éditions Dalloz qui sont nommées chevaliers.

Artisans et PME figurent également dans la promotion avec Isabelle Minini\*, fleuriste, Eric Sanson\*, ébéniste, Agnès Debiage\*, libraire en Egypte, Thérèse Spriet\*, exploitante agricole, Lucas Pinton\*, gérant des ateliers de tapisserie éponymes, ou encore Claude Guyotjeannin\*, PDG de PanoPack, et Gilbert Baladi\*, gérant de la société de conseil Makarios. Dans les professions libérales, on peut citer Jean-Marc Février\*, avocat au barreau de Paris, et Xavier Cassou\*, notaire.

Les personnalités s’investissant dans les organismes professionnels sont elles aussi distinguées. Parmi elles, Patrick Bernasconi, président de la Fédération nationale des travaux publics est promu officier et Patricia Brafman\*, directrice internationale de la Fédération française du prêt-à-porter féminin, faite chevalier.

La **fonction publique** - hors enseignement-recherche et santé-social-humanitaire - **compte également 26.8 % des décorés** de la promotion.

Pierre Viot est élevé à la dignité de grand’croix, Michèle Gendreau-Massaloux, conseiller d’Etat honoraire, membre du conseil de l’ordre de la Légion d’honneur, à celle de grand officier ainsi que Daniel Labetoulle, président de section honoraire au Conseil d’Etat.

A l’Intérieur, Pierre-Etienne Bisch, préfet de la région Centre et du Loiret accède au grade de commandeur. Corinne Sicard\*, chef du service local de police technique et scientifique de Toulon et Sylvie Anquetil\*, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires deviennent chevaliers.

A la Justice, Daniel Trouvé, premier président de la cour d’appel d’Agen est promu officier, et font leur entrée dans l’ordre Fanny Dabilly\*, présidente du tribunal de grande instance de Verdun, Mary-France Fontaine\*, présidente du conseil de prud’hommes de Reims, Nicolas Bonnal\*, président de chambre à la cour d’appel de Paris, ainsi que Christian Salom\*, directeur des services pénitentiaires d’insertion et de probation des Deux-Sèvres.

*\* Les personnes dont le nom est suivi d’un \* sont nommées chevaliers.*

**Nota bene :** les décorés mentionnés dans ce communiqué le sont à titre d’illustration de l’universalité de l’ordre national du Mérite. La liste exhaustive des décorés est consultable au Journal officiel, à la date du 15 novembre : [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

Parmi les autres ministères, figurent notamment Frank Mordacq, contrôleur budgétaire et comptable ministériel qui devient officier, et les chevaliers Régine Lopez\*, première conseillère à l'ambassade de France au Kosovo, Dominique Ferrari\*, directrice de Pôle emploi (Oise) et Françoise Claron\*, conseillère technique de service social de la préfecture du Rhône.

### **L'univers de la santé, du social et de l'humanitaire rassemble 17.9 % des décorés.**

Est élevé à la dignité de grand officier Michel Lucas, inspecteur général honoraire des affaires sociales, président d'honneur de l'association pour la recherche sur le cancer. Danielle Couzi, présidente de P'tit dom, association d'aide aux enfants autistes est promue officier ainsi que Jean Quentric, président de Habitat et humanisme.

A la santé, sont distinguées comme chevalier Claudine Chrétien\*, médecin urgentiste au centre hospitalier de Charleville-Mézières, Geneviève Payet\*, psychologue clinicienne au centre hospitalier Gabriel Martin, (Saint-Paul, Réunion) ou encore Ségolène Rottembourg\*, présidente de l'association Handi-Cap Prévention.

Dans le domaine social et humanitaire, on peut citer Michel Guiraud\*, président des Restos du cœur Aveyron, ou Hervé Debuire\* directeur de la maison pour mineurs Sainte-Anne (Sebourg, Nord).

En outre, la seconde promotion civile de l'ordre nationale du Mérite comprend traditionnellement la **promotion du bénévolat associatif**. Cette promotion interministérielle, créée en 2008, a « pour vocation de reconnaître et de récompenser les mérites des bénévoles, notamment dans le champ de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'humanitaire ». (Lettre du président de la République au Premier ministre en date du 11 juillet 2008). Elle compte cette année 70 décorés parmi lesquels Françoise du Pouget\*, visiteuse de prison (Châteauroux), Michel Blanchard\*, président de la fondation Abbé Pierre Aquitaine, Christiane Gourdel\*, responsable des Bibliothèques pour tous, Jean-Marie Massy\*, président de l'association Chartres handisports et loisirs, et Christiane Beales-Guersent\*, présidente de l'association de sauvegarde de l'abbaye Saint-Jean au château d'Olonne (Vendée).

**L'enseignement et la recherche (11 % de la promotion)** sont représentés dans toute leur diversité de disciplines et d'établissements.

La sociologue Claudine Herzlich, directrice de recherche émérite au CNRS est élevée à la dignité de grand officier, l'historienne Annette Wiewiorka est promue commandeur ainsi qu'André Syrota, PDG de l'INSERM. L'économiste Esther Duflot devient officier et font notamment leur entrée dans l'ordre Claire Bérest\*, professeure de lettres classiques au lycée de l'Iroise (Brest) et Dominique Klein\*, directeur de l'école élémentaire Germain-Muller (Wolfisheim, Bas-Rhin).

**Parmi les élus (6.5 % de la promotion)**, Christiane Scrivener accède à la dignité de grand'croix, Jean-Robert Savy à celle de grand officier. Michel Kérautret, directeur de service à l'Assemblée nationale est promu officier et sont nommés chevaliers, Christine Janodet\*, maire d'Orly (Val-de-Marne), Jean-Marie Bernard\*, maire et conseiller général du Dévoluy (Hautes-Alpes) et Bertrand Cadart\*, maire de Glamorgan Spring Bay (Tasmanie).

Sont ici entendus comme « élus », les élus locaux et les anciens parlementaires ainsi que les personnels des assemblées. Les députés et sénateurs ne peuvent être nommés ou promus dans l'ordre national du Mérite pendant la durée de leur mandat, de même que les membres du gouvernement (et les membres des cabinets ministériels) pendant leurs fonctions ministérielles.

**Dans le domaine de la communication et de la culture (4.1 % de la promotion)**, Benoîte Groult devient grand officier. L'écrivain et illustrateur, Tomi Ungerer ainsi que Suzanne Pagé, directrice artistique de la fondation Louis Vuitton accèdent au grade de commandeur ; Emmanuel Hoog, PDG de l'AFP, le metteur en scène Macha Makeieff et le chorégraphe Kader Bêlarbi sont promus officiers. Florence Dauchez\* et Frédéric Charpail\*, directeur général des Francofolies (La Rochelle) sont faits chevaliers.

**Dans les 6.9 % des décorés** restant, on distingue les **anciens combattants** parmi lesquels Ginette Sochet, élevée à la dignité de grand'croix, et José Alonso, président de la Confédération nationale des guérilleros et résistants espagnols en France FFI qui est promu commandeur. Pour les **cultes**, François Tricard, recteur de la basilique de Vézelay (Yonne), devient officier et le rabbin de Vitry-sur-Seine David El Fassi\* chevalier. Enfin dans le domaine du **sport**, Christophe Bassons\*, Sandy Casar\* et Anne-Sophie Mathis\*, championne du monde de boxe anglaise, sont nommés chevaliers.

**La promotion du 15 novembre représente la seconde promotion civile de 2013**, la précédente ayant été publiée le 15 mai (1.142 décorés). Les deux promotions militaires également publiées chaque année, l'ont été le 5 mai (794 décorés) et le 5 novembre (1.286 décorés). Le nombre total de personnes distinguées annuellement dans l'ordre national du Mérite est d'environ 4.600, dans une proportion moyenne de 57% de décorés à titre civil et 43% à titre militaire.

L'ordre national du Mérite est le second ordre national après la Légion d'honneur. Il compte aujourd'hui 187.000 membres récompensés pour leurs 'mérites distingués', manifestés pendant au moins quinze ans 'soit dans une fonction publique, civile ou militaire, soit dans l'exercice d'une activité privée' (décret du 3 décembre 1963 portant création d'un ordre national du Mérite).

Plus de 306.000 personnes ont été distinguées dans l'ordre national du Mérite depuis sa création le 3 décembre 1963 par le général de Gaulle : une **exposition au musée de la Légion d'honneur, *De Gaulle et le Mérite, création d'un ordre républicain***, leur rend hommage jusqu'au 26 janvier 2014 (dossier de presse sur demande).

**Nota bene :** La promotion est consultable au *Journal officiel*, à la date du 15 novembre 2013 : [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

## Sommaire

---

<b>1. Critères d'attribution de l'ordre national du Mérite</b>	<b>p. 6</b>
<b>2. Création de l'ordre national du Mérite</b>	<b>p. 6</b>
<b>3. Organisation de l'ordre et procédure d'attribution</b>	<b>p. 7</b>
<b>4. Chiffres clefs</b>	<b>p. 8</b>

**Plus d'informations :** [www.legiondhonneur.fr](http://www.legiondhonneur.fr)

## Contact presse

---

### Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Alice Bouteille

T : 01.40.62.83.15

[alice.bouteille@legiondhonneur.fr](mailto:alice.bouteille@legiondhonneur.fr)

## 1. Critères d'attribution de l'ordre national du Mérite

---

L'ordre national du Mérite est destiné à récompenser les 'mérites distingués' acquis soit dans une fonction publique, civile ou militaire, soit dans l'exercice d'une activité privée\*. Comme la Légion d'honneur, c'est donc un ordre universel qui distingue des personnes issues de tous les domaines d'activité du pays. Cependant, la moindre durée des services exigée (15 ans au lieu de 20 ans pour la Légion d'honneur) lui permet d'accueillir des générations plus jeunes, et de percevoir ainsi plus rapidement que le premier ordre national les principaux courants d'activité qui animent le pays.

La hiérarchie de l'ordre inclut trois grades : chevalier, officier, commandeur ; et deux dignités : grand officier et grand'croix. La progression dans cette hiérarchie n'est en aucun cas automatique. On accède au grade supérieur par la preuve de nouveaux mérites et après une durée minimale de cinq ans pour être promu officier, trois ans pour le grade commandeur, trois ans également pour être élevé à la dignité de grand officier puis pour la dignité de grand'croix.

## 2. Création de l'ordre national du Mérite par le général de Gaulle

---

L'ordre national du Mérite a été créé le 3 décembre 1963 par le général de Gaulle, à l'initiative du général Catroux alors grand chancelier. C'est l'aboutissement d'un plan d'ensemble de revalorisation des décorations, entrepris au vu de l'inflation des décorés de la Légion d'honneur qui compte au début des années 1960 près de 320.000 membres. Pour défendre la valeur de la plus haute distinction française, le général de Gaulle prend plusieurs mesures. Il modernise tout d'abord sa réglementation – c'est la publication en 1962 du Code de la Légion d'honneur qui impose un seuil maximum de 125.000 'légionnaires' vivants (il y en a 93.000 aujourd'hui).

Il institue ensuite un second ordre national, l'ordre national du Mérite destiné à récompenser les 'mérites distingués' de citoyens 'ne présentant pas toutes les qualifications requises pour la Légion d'honneur\*', notamment la durée de service qui est ici moindre (15 ans contre 20).

Enfin, dans une volonté de simplification, le général de Gaulle supprime la plupart des ordres spécialisés (13 ordres ministériels et les trois ordres de la France d'outre-mer) pour ne conserver que les Palmes académiques, le Mérite agricole, le Mérite maritime et les Arts et lettres. L'ordre national du Mérite, en se substituant partiellement aux ordres disparus, permet d'harmoniser le système des décorations françaises et vient seconder la Légion d'honneur ; il facilite également l'attribution d'une décoration nationale aux étrangers.

\* Décret du 3 décembre 1963 portant création d'un ordre national du Mérite

### 3. Organisation de l'ordre et procédure d'attribution

---

L'organisation de l'ordre national du Mérite est similaire à celle de la Légion d'honneur – sa réglementation est venue rejoindre le Code de 1962 (voir ci-dessus 2.) et il est administré par la grande chancellerie de la Légion d'honneur, institution d'Etat autonome.

L'ordre est doté d'un **grand maître** (le président de la République, comme pour la Légion d'honneur), d'un chancelier (le grand chancelier de la Légion d'honneur) qui préside un conseil de l'ordre propre, composé de 11 membres, eux-mêmes décorés de l'ordre et représentatifs de la diversité d'activités de la société française.

Présidé par le **chancelier**, le **conseil de l'ordre** juge - au regard du Code et de la jurisprudence - de la recevabilité des personnes proposées par les **ministres**. Cet examen se fait sur la base d'un 'mémoire de proposition' qui contient un exposé complet et détaillé des activités professionnelles de la personne proposée et tous ses autres engagements (mandat électif, activités dans le domaine de la formation, les branches professionnelles, en association, bénévolat, etc.). L'ensemble doit s'accompagner de documents complémentaires : enquête d'honorabilité, extrait du casier judiciaire et, le cas échéant, avis de tutelle des ministères. Peuvent également figurer au dossier des listes de travaux ou publications.

Les décisions du conseil de l'ordre sont soumises au **président de la République** qui signe les décrets de nomination et promotion ensuite publiés au *Journal officiel*.

Une fois nommé, le récipiendaire doit se faire décorer pour être pleinement **membre** de l'ordre national du Mérite. Il désigne un membre d'un grade équivalent ou supérieur au sien qui lui remettra les insignes de l'ordre lors d'une cérémonie. Il recevra alors un brevet attestant de son appartenance à l'institution et pourra porter sa décoration.

Comme dans la Légion d'honneur, tout acte contraire à l'honneur commis par un décoré de l'ordre national du Mérite est susceptible d'entraîner des **peines disciplinaires**. Après instruction du dossier disciplinaire par la grande chancellerie, le conseil de l'ordre est appelé à proposer l'une des trois sanctions prévues par le Code : la censure, c'est-à-dire le blâme ; la suspension, dont la durée varie selon la gravité de la faute ; enfin, l'exclusion définitive. La suspension et l'exclusion sont prononcées par le grand maître et publiées au *Journal officiel*.

#### 4. Chiffres clefs

---

**Nombre de membres de l'ordre national du Mérite** : environ 187.000  
(80% sont chevaliers)

306.000 personnes ont été distinguées dans l'ordre national du Mérite depuis sa création le 3 décembre 1963.

**Nombre de personnes décorées chaque année** : environ 4.600

2.600 à titre civil réparties en deux promotions paritaires hommes-femmes publiées en mai et novembre ; 2.000 à titre militaire, également réparties en deux promotions publiées en mai et novembre mais à des dates distinctes des promotions civiles.

**Age moyen d'entrée dans l'ordre du Mérite pour un civil**

On devient chevalier de l'ordre du Mérite à 54 ans en moyenne.

**Nombre de dossiers ajournés au conseil de l'ordre**

Le conseil de l'ordre ajourne chaque année environ 14% de dossiers, notamment pour des raisons de mérites insuffisants.